Saison 2022 - 2023

Des objectifs au service de la citoyenneté et de la solidarité

- Connaissance des valeurs humaines à travers le sport.
- Éduquer à la citoyenneté, au travers du sauvetage et du secourisme, enseigner des valeurs et les principes de la république, mais aussi la connaissance des institutions et la compréhension des règles de la vie sociale.

Il s'agit de mettre en place des cycles d'activités sportives, afin de permettre une découverte du sauvetage ou déclencher une ouverture vers le secourisme.

Ecole de la citoyenneté et de la solidarité

Les entrainements ont pour buts de :

- promouvoir les **activités physiques et sportives en rapport avec les épreuves sportives FFSS.**
- augmenter s**a connaissance de la nature et de son importance pour la vie et son équilibre**
- accroître s**a connaissance des autres** en développant les liens sociaux et d'amitié.
- acquérir et **développer ses valeurs humaines et civiques comme :**
  - **la responsabilité** (conscience de ses actes et de leurs conséquences),
  - **le respect mutuel** (des êtres, des cultures, des idées ...)
  - **le goût de l'effort** (lutte contre ses propres difficultés et celles des autres),
  - **la solidarité** (entraide, coopération),
  - **la démocratie** (faire participer chacun et tous, proposer, discuter, choisir, décider, prendre en charge, réaliser, réussir, progresser).

pour devenir un être apte, physiquement et psychiquement, à sauver une vie...

Extrait du projet éducatif bâti sur les fondements originels du créateur de la Fédération Française de Sauvetage et Secourisme : Raymond Pitet.

Parcours du sauveteur

BELHARRA WATERMEN CLUB - FFSS

	SECOURISME		SPORT	
		Avenir	Je découvre le sauvetage côtier	Je peux participer aux compétitions
		Poussin	Je pratique le sauvetage côtier	
	je me forme aux gestes qui sauvent	Benjamin	J'acquiers de la technique en sauvetage côtier et	
Je peux intégrer l'équipe de secouristes bénévoles et assurer des postes de secours	Je suis secouriste stagiaire < je me forme au PSC1	Minime	Je pratique le sauvetage côtier et je souhaire performer	
	Je suis secouriste < je peux me former au PSE1	Cadet	Je pratique le sauvetage côtier et je souhaire performer	
	Je suis équipier secouriste < je peux me former au PSE2	Junior	Je pratique le sauvetage côtier et je souhaire performer	
	Je suis surveillant de baignades < je peux me former au BNSSA	Sénior	Je pratique le sauvetage côtier et je souhaire performer	
	Je suis surveillant de baignades < je peux me former au BNSSA	Master	Je pratique le sauvetage côtier et je souhaire performer	

REGLEMENT INTERIEUR 2022 – 2023

Toute inscription au club implique le respect du règlement intérieur

Inscription

Le nombre de places pour chaque groupe est limité, la priorité est donnée à ceux qui étaient inscrits sur la saison précédente et à leurs frères et sœurs. Les places leur **sont réservées jusqu'au 31 juillet**, ensuite les inscriptions sont ouvertes à tous.

L'inscription se fait uniquement en ligne (Assoconnect), procédure en fin de document.

Lors de l'inscription il est indispensable d'indiquer **une adresse mail valide, que l'adhérent pourra consulter régulièrement car toute la communication du club passe par mail.**
En complément des mails, certaines informations sont rediffusées sur Facebook « Belharra Watermen Club Membre », et sur Wattsap, chaque adhérent doit faire une demande pour intégrer ces groupes. Pour Wattsap, une décharge est à compléter dans le document autorisations.

J'adhère, je m'engage !

Tout adhérent doit à être à jour de sa cotisation annuelle et de son dossier administratif **avant le premier entraînement.** Les membres s'engagent à mettre leur compte en ligne à jour avant le 1er entrainement et à chaque changement (coordonnées, obtention de diplôme…).

L'adhésion est valable à partir du 5 octobre jusqu'à la **fin du mois de juin**.

Pour une inscription en cours d'année, le montant sera calculé au prorata suivant le mois d'inscription. Il n'y a pas de remboursement possible en cas d'abandon, sauf cas de force majeure, étudiée au cas par cas par le bureau. L'association se réserve le droit d'annuler certaines séances (lors des congés de l'entraineur, en cas de météo défavorable ou de journées de compétition). L'association s'engage à mettre tout en œuvre pour reporter les séances annulées.

Les adhérents du groupe benjamin doivent avoir suivi les cours de « Gestes qui sauvent », dans le cas contraire ils devront s'inscrire à cette formation, proposée par le club avant le 31 décembre 2022. Un tarif spécial club (15€ au lieu de 30€) est appliquée pour cette formation. Les dates de formation seront diffusées par e-mail et consultables sur le site internet.

Les adhérents des groupes minime (et au-delà) doivent être titulaire du PSC1. Dans le cas où l'adhérent n'est pas en possession de ce diplôme à la rentrée d'octobre, il doit s'inscrire à une des formations proposées par le club le plus rapidement possible, selon ses possibilités, avant le 31 décembre de l'année. Un tarif spécial club (50€ au lieu de 65€) est appliquée pour cette formation. Les dates de formation seront diffusées par e-mail et consultables sur le site internet.

Tout adhérent s'engage à utiliser ses qualités et compétences en sauvetage et secourisme afin de porter assistance à toute personne en danger, dans la mesure où sa propre sécurité est assurée. Il est garant de sa sécurité, celle des autres adhérents ainsi que celle des individus présents sur son lieu de pratique.

Tout adhérent s'engage à ne pas avoir de propos et d'attitudes discriminatoires envers tout individu. Il s'engage à mettre en application les valeurs citoyennes, d'entraide, de bienveillance et de respect envers les autres, véhiculées par notre discipline, le sauvetage côtier. La vulgarité, la provocation, les jugements, les insultes, les histoires et les calomnies, ou tout ce qui provoque de la polémique ou de la division ne sera pas toléré et sera sanctionné.
Ce comportement est à adopter également à l'extérieur (lors des compétitions, évènements ...) où chaque jeune représente le club, chaque membre a un impact sur l'image du club dans son ensemble....
Tout adhérent s'engage à signaler aux éducateurs, si nécessaire auprès du secrétariat, tout fonctionnement anormal au sein du club.

Une assemblée générale est organisée en début de saison pour valider la saison précédente et informer les membres des projets à venir. La présence de chacun est indispensable au bon fonctionnement du l'association. Toutefois, en cas d'indisponibilité le membre peut donner son pouvoir à un autre membre ou l'adresser au bureau.
Pour les votes en assemblée générale ordinaire et extraordinaire, chaque membre est limité à 2 pouvoirs nominatifs. Les pouvoirs blanc sont partagés équitablement entre chaque membre du conseil d'administration présent, qui ne sont pas limité.

Tout adhérent **s'engage à participer, à titre bénévole, à la mise en place des événements organisés par le club :** sécurité aquatique, vide grenier, compétition organisée par le club…
Les parents de mineurs s'engagent à inscrire et amener leur enfant aux compétitions conseillées par l'entraîneur.
La solidarité et l'entraide sont des mots clés pour notre association, sans votre aide son fonctionnement est compromis…

Vie du club

Locaux et matériel

Le club met à disposition des paddle-boards pour les adhérents.
Le matériel du BWC et notamment les planches ne sont la propriété d'aucun membre, donc personne ne peut réserver « sa planche ».
Le matériel devra être rincé et rangé à sa place, après chaque utilisation (attention au sable). Les adhérents devront déclarer aux éducateurs toute dégradation afin d'isoler le matériel endommagé.

Le club décline toutes responsabilités concernant le matériel et les affaires personnelles des membres, dégradations ou vols commis dans le local. Pour les **objets de valeur** (téléphone, espèces, objet personnel…), **un casier dans les vestiaires** est à la disposition de l'adhérent, il devra amener un **cadenas personnel** pour fermer le casier choisi. Les vestiaires et douches sont accessibles du 15 septembre au 15 juin.

Planches personnelles :

Les paddle-boards personnels peuvent être entreposés dans le local, aux emplacements réservés, qui sont nominatifs.Les racks sont attribués en début de saison. Pour obtenir un emplacement, l'adhérent doit en faire la demande lors de son inscription ou auprès du secrétariat, qui lui attribue un rack en fonction des disponibilités.
En cas de forte demande et de manque de places, il sera donné une priorité aux jeunes compétiteurs, aux membres qui habitent loin du club, …

Les adhérents qui possèdent une planche personnelle stockée au club peuvent s'entrainer librement **durant les horaires d'entraînements du club et de permanences secrétariat. Une décharge « entrainement libre »** doit être signée et déposée sur le compte de l'adhérent. **Pendant ces entrainements libres,** il est interdit de **porter le lycra du club, ceci pour des raisons d'assurance.**

Par ailleurs, les membres qui utilisent leur planche personnelle **durant ces entrainements libres ne doivent pas se joindre aux groupes d'entrainement en cours.**

Les locaux :

Les locaux, prêtés gratuitement par la mairie (salle et vestiaires), doivent être entretenus par les membres (raclettes, verres lavés...) et respectés, tout comme le matériel : planches, tente...
Les adhérents devront participer au nettoyage et au rangement du local après chaque entrainement, à la demande de l'entraineur.
Léa désigne à chaque séance, les jeunes affectés au ménage ce qui permet une participation de tous et évite que ça soit toujours les mêmes.

Les jeunes des 1er groupes arrivés ont pour mission de sortir le tuyau d'arrosage, 2 tréteaux
Après l'entrainement : de balayer et/ou de passer la raclette dans la salle
de balayer et/ou passer la raclette dans le vestiaire

Les jeunes des groupes suivant ont pour rôle, après l'entrainement, de balayer et/ou de passer la raclette dans la salle
de balayer et/ou passer la raclette dans le vestiaire

Les jeunes du dernier groupe ont pour rôle, après l'entrainement, de ranger les tréteaux, rentrer le tuyau d'arrosage
d'empiler et ranger les chaises
de balayer et/ou de passer la raclette dans la salle
de balayer et/ou passer la raclette dans le vestiaire
d'éteindre la lumière et le chauffage des vestiaires

Matériel réglementaire

> Pour les entraînements « côtier » :
Chaque adhérent devra se rendre aux entraînements « côtier » munis :

- **d'un bonnet de bain,**
- **d'une paire de lunettes de natation,**
- **d'une paire de palmes**
- **et d'un leash personnel**, 11 pieds pour les groupes Cadet, Senior, Junior et Elite ou 8 pieds pour les groupes Avenir, Poussin, Benjamin et Minime.
- **Du lycra du club.** L'adhérent devra **obligatoirement porter son lycra club (**ou le bonnet), afin d'être facilement identifiable.

> Pour les entraînements « eau plate » : Chaque adhérent devra se rendre à la piscine muni de :
- un maillot de bain règlementaire,
- ses lunettes de natation,
- un bonnet de bain
- et une paire de palmes.
L'adhérent s'engage à respecter le règlement intérieur des piscines dans lesquelles il s'entrainera ou participera aux compétitions.

> Pour les entraînements Sable : **tenue de sport + gourde**

L'entraîneur aura la possibilité de refuser quiconque ne disposant pas du matériel réglementaire lors de chaque entraînement.
> Pour les compétitions « Fédération Française de Sauvetage et de Secourisme »
Lors de chaque épreuve FFSS, l'adhérent devra porter **son bonnet « côtier », son lycra « côtier »** et un maillot de natation. Tous bracelets, montres et autres bijoux sont interdits.

Pour l'achat de la tenue manquante, il est possible de commander dans la **boutique en ligne** du club via Paypal sur www.belharrawatermenclub.net ou au **secrétariat** du club.

Catégories et groupes :

Catégories	Âges	Année de naissance
Avenir-Poussin	7-8 ans	2013-2016
Benjamins 1	11 ans	2012
Benjamins 2	12 ans	2011
Minimes	13-14 ans	2009-2010
Cadets	15-16 ans	2007-2008
Juniors/ Séniors/Masters	17 ans et +	2055 et avant

Avenir - Poussin	Groupe composé d'enfants âgés de 6 à 10 ans , souhaitant découvrir et pratiquer le sauvetage côtier et faire leurs premiers pas en compétition. Le tarif comprend les séances : alternance 1 séance sur 2 : eau plate en piscine et côtier jusqu'à fin avril puis 1 séance côtier par semaine jusqu'à fin juin.
Benjamin 1 et 2	Groupe composé d'enfants âgés de 11 et 12 ans, souhaitant découvrir, pratiquer ou se perfectionner en sauvetage côtier. Le tarif comprend les séances : alternance 1 séance sur 2 : eau plate en piscine et côtier jusqu'à fin avril puis 1 séance côtier par semaine jusqu'à fin juin.
Minime	Groupe composé d'enfants âgés de 13 et 14 ans, souhaitant découvrir, pratiquer ou se perfectionner en sauvetage côtier. Le tarif comprend les séances : alternance 1 séance sur 2 : eau plate en piscine et côtier / 2 cotier jusqu'à fin avril puis 2 séances côtier par semaine jusqu'à fin juin.
Cadet	Groupe ouvert à toutes personnes de jeunes âgés de 15 et 16 ans, souhaitant découvrir, pratiquer ou se perfectionner en sauvetage côtier. Le tarif comprend les séances : alternance 1 séance sur 2 : eau plate en piscine et côtier/2 cotier jusqu'à fin avril puis 2 séances côtier par semaine jusqu'à fin juin.
Junior / Sénior / Master	Groupe ouvert à toutes personnes âgés de 17 et plus, souhaitant pratiquer ou se perfectionner en sauvetage côtier. Le tarif comprend les séances : alternance 1 séance sur 2 : eau plate en piscine et côtier jusqu'à fin avril puis 2 séances côtier par semaine jusqu'à fin juin

Les entrainements côtiers se composent de : paddle board, sprint, sable, nage libre, cardio, PPG, renforcement, flags, bouée tube, sauvetage planche, combiné, secourisme.
Les entraînements eau plate se composent : 100m, 200m, 400m obstacle, 100m mannequin palmes, 50m mannequin, 100m combiné sauvetage, 100m mannequin bouée tube, 200m super sauveteur.

Plannings

Entrainements : L'horaire défini pour le cours, en côtier ou en piscine, s'entend prêt à commencer. L'adhérent doit arriver suffisamment tôt pour être prêt, à l'heure du début d'entraînement.

Planning provisoire

SEMAINE A

Jeudi					Piscine Cadet 1&2 19h45-21h
Vendredi					BNSSA 20h30 - 21h45
Samedi	Minime 9h-10h30	Avenirs -Poussins 10h45-11h45	Cadet 1 2008 12h45-14h15	Junior Master COTIER 14h30-16h	Piscine Benjamin 1&2 16h30-18h
Dimanche	Junior Master COTIER : 9h15-10h45	Cadet 2 2007 10h45 12h15	Minime 13h15-14h45		

SEMAINE B

Jeudi					Piscine Junior Master 19h45-21h
Vendredi					BNSSA 20h30 - 21h45
Samedi	Cotier Benjamin 1 & 2 9h-10h30	Avenirs-Poussins 10h45-11h45	Cadet 1 2008 12h45-14h15	Cadet 2 2007 14h30-16h	Piscine Minime 16h30-18h
Dimanche	Junior Master COTIER 9h15-10h45	Cadet 2 2007 10h45-12h15	Minime 13h15-14h45	Cadet 1 2008 15h-16h15	

PLANNING ETE

Lundi	6-10 ans 9h. 10h	11-15 ans 10h. 11h	16 ans et plus 19h-20h	compétiteurs Ch France 20h -21h
Mardi	6-10 ans 9h. 10h	11-15 ans 10h. 11h	17 ans et plus 19h-20h	compétiteurs Ch France 20h -21h
Mercredi	6-10 ans 9h. 10h	11-15 ans 10h. 11h	18 ans et plus 19h-20h	compétiteurs Ch France 20h -21h
Jeudi	6-10 ans 9h. 10h	11-15 ans 10h. 11h	19 ans et plus 19h-20h	compétiteurs Ch France 20h -21h
Vendredi	6-10 ans 9h. 10h	11-15 ans 10h. 11h	20 ans et plus 19h-20h	compétiteurs Ch France 20h -21h

Planning annuel (avec entraineur à temps plein)

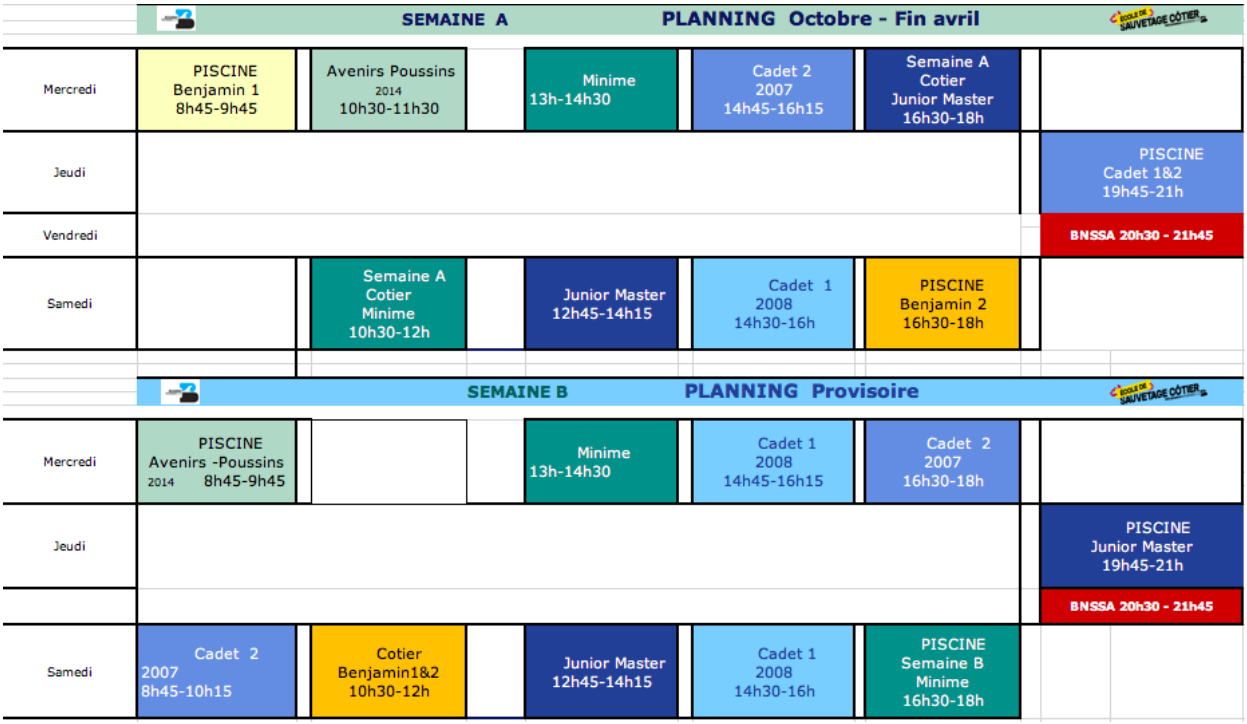

Les compétitions :

Les compétitions sont ouvertes à tous les groupes
Les dates de compétitions sont transmises par l'entraîneur, par mail et sur le site d'assoconnet. Pour chaque compétition, après la validation de l'entraineur, le sauveteur s'inscrit en ligne (assoconnect) et s'acquitte des frais d'engagement. En cas d'absence, le remboursement des frais d'engagement est possible uniquement en cas de raison justifiée (maladie…), en accord avec le club organisateur.

Le club met à disposition une planche par compétiteur, qui sera chargé de l'amener sur le site de la compétition. Chacun est responsable du matériel qui lui a été confié. L'association peut mettre à disposition des parents, une remorque pour un transport de matériel mutualisé.

Pour les compétitions nationales (plus de 2 heures de route), l'association organise le transport des athlètes et du matériel ainsi que les réservations d'hébergement et de repas. Un participation financière est demandée aux parents.

Les compétitions : Accompagnant et Officiel

Pour pouvoir participer aux compétitions (en piscine ou en côtier) dans de bonnes conditions, l'association a besoin d'accompagnants.

Lors des compétitions, le club a **l'obligation d'inscrire des officiels** (nombre en fonction du nombre de compétiteurs inscrits), sous peine de sanctions.
Le rôle de l'officiel C ne nécessite aucune compétences sportive ou technique, il s'agit d'aider au bon déroulement de la compétition : noter les arrivées, installer les flags, lancer les départs…
Les membres, ainsi que leurs parents s'engagent à être officiel, selon leur disponibilité, afin de ne pas mettre le club en difficulté face à la fédération qui implique cette participation. Dans le cas de parent non licencié, le club prend la licence à sa charge.

Pour être officiel C : être âgé de 16 ans ou plus, être licencié FFSS (licence payée par le club), compléter un dossier d'inscription auprès du club, s'engager à respecter la charte des officiels.
Les officiels peuvent s'inscrire à la demi-journée ou à la journée. Leur repas est offert par le club organisateur de la compétition.

Pour être accompagnant : être majeur. L'accompagnant a pour rôle d'aider les encadrants dans l'organisation, l'installation, le bon déroulement de la journée. Il n'est en aucun cas responsable ou décideur, et doit, en cas de problème ou dysfonctionnement, en référer immédiatement à un encadrant du club, sur place.

Charte d'engagement Eco-Responsable

Le club Belharra Watermen Club a signé une charte éco-responsable avec la marie de St Jean de Luz. Chaque adhérent s'engage en signant ce règlement intérieur à respecter les articles de cette charte et d'adopter une attitude éco-citoyenne :

- Je maîtrise ma consommation d'eau, de gaz et d'électricité en veillant à ne pas utiliser plus que nécessaire : douche, chauffage, éclairage....
- J'évite les impressions autant que possible, j'imprime les documents recto-verso et privilégie les e-mails pour mes échanges ….
- Lors des compétitions ou évènements, je veille à mon impact sur le milieu naturel : je nettoie et remets en état le site, je procède au tri sélectif pour les déchets...
- Lors des déplacements je privilégie le co-voiturage, le vélo, le bus ….

Cette charte peut être modifiée aux cours de l'année, en fonction de notre accord avec la mairie.

Protection de vos données personnelles :

Le bureau et la directrice des services administratif et financier sont responsables du fichier de données personnelles.
Conformément aux dispositions de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés aucune information personnelle n'est cédée à des tiers.
Le traitement des données a pour but d'enregistrer les licences fédérales, de connaitre vos choix (droit à l'image par exemple), d'informer vos entraineurs sportifs pour s'adapter à votre profil et d'informer les services d'urgence en cas de besoin. Le Belharra Watermen Club met en œuvre les mesures de sécurité des locaux et des systèmes d'information pour empêcher que les fichiers de données personnelles soient déformés, endommagés ou que des tiers non autorisés y aient accès. Il prend toutes les mesures nécessaires au respect de la protection de vos données personnelles. L'accès aux données est réservé uniquement aux membres du bureau, aux entraineurs sportifs et aux services d'urgence en cas de besoin. La conservation de vos informations personnelles est fixée à 1 an après que vous ayez quitté l'association. Au-delà de ce délai, toutes les informations sont supprimées sauf exceptions prévues par le droit national (certains traitements dans le secteur de la santé, ou de la sécurité publique mis en œuvre pour le compte de l'État). Conformément à la loi « Informatique et libertés » du 6 janvier 1978, vous bénéficiez d'un droit d'interrogation d'accès, de rectification et d'opposition pour motif légitime au traitement des données à caractère personnel vous concernant. Pour toute demande, adressez un message à l'adresse mail : info@belharrawatermenclub.net

Mis à jour le 17/02/2023